



AUDIENCE EN COMPARUTION IMMEDIATE AU TRIBUNAL DU LARIVOT



Les élèves avec la Substitut du Procureur (29 mars 2022)

Deux groupes composés de 7 élèves assistent à une audience en comparution immédiate le mardi 29 mars et le mardi 04 avril 2022.

Ceci dans le cadre d'un projet pédagogique initié par le professeur documentaliste en collaboration avec la vie scolaire.

Les comparutions immédiates sont ce qu'on appelait autrefois les flagrants délits, et font partie de ce qu'on appelle le traitement en temps réel.

Faire assister les élèves à l'audience d'un tribunal correctionnel répond à un objectif fondamental de sensibilisation des élèves à la justice.

Avant le début de l'audience, les élèves rencontrent le Procureur de la république. Ce dernier partage avec les jeunes son rôle ainsi que ses missions au sein du tribunal. Il présente aussi les différents acteurs de la justice comme le greffier ou les avocats.

Cet échange rendu accessible par la bienveillance du Procureur, a été enrichissant et a permis d'assimiler de nouvelles connaissances. Les élèves ont pu poser quelques questions :

- * Quelles sont les différentes affaires que l'on traite ?
- * A quel moment l'avocat peut-il prendre la parole ?

Lors de ces deux comparutions ont été traitées : affaires de vols avec violences, mules et violences conjugales.

L'audience a confronté les élèves avec la justice dans le milieu « réel ». Ils sont passés de l'univers du lycée à un lieu officiel, public, ouvert à l'ensemble de la société. Ainsi, pendant plusieurs heures, ils se sont plongés dans une interactivité, « théâtre de la vie ».

Ce projet est dans la continuité de l'exposition 13/18 questions de justice qui s'est déroulée du 15 au 26 novembre avec des intervenants du monde judiciaire.



Les élèves au tribunal du Larivot (04 avril 2022)

